

## CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie **lundi 25 juillet 2016 à 20h00** et Je vous prie de bien vouloir y assister.

### *ORDRE DU JOUR*

1. Modification des statuts de la CCM intégrant la prise de compétence GEMAPI
2. convention avec la CCM pour la gestion du réseau d'eaux pluviales et d'éclairage public
3. Chiffrage définitif du SIMER pour l'aménagement de la rue des Villars et la rue de la Pradelle
4. Approbation du projet de périmètre du nouvel EPCI
5. Matériel scolaire
6. Questions diverses

L'an deux mille seize, le vingt-cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millac, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Danielle MAYTRAUD, Maire.

Présents : Mesdames CADU Sandrine, FISSOT Véronique, JOYEUX Flore, MAYTRAUD Danielle, ROUFFY Aurélie, Messieurs BILLY Gérard, DUROUSSEAU Jacky, PELLETAN Francis, PIOLET Jean-Pierre, SAVARD Bernard.

Pouvoir : Françoise JOYEUX à Flore JOYEUX, Marcel POULAIN à Danielle MAYTRAUD, Vincent SOUCHAUD à Jean-Pierre PIOLET

Absent : Jean BROOK, Roger GOURGEAU

Secrétaire de séance : Véronique FISSOT

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONTMORILLONNAIS**

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Montmorillonais, approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2016.

Il convient d'envisager « l'extension des compétences » en matière de protection et la mise en valeur de l'environnement de la Communauté de Communes.

Le Maire donne lecture des statuts modifiés :

Le point 3. des statuts serait modifié comme suit :

- Elimination et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés
- Aménagement, entretien et gestion de deux domaines forestiers sis :
  - lieu-dit « Vacheresse » - Commune de SAULGE,
  - lieu-dit « Bois de la Garenne » - Commune de BETHINES.
- Création, entretien et valorisation des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire conformément à l'état annexé aux statuts
- Entretien et valorisation de l'ensemble des cours d'eau situés sur la Communauté de Communes du Montmorillonnais
- **Prise de compétence de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité, accepte, la modification des statuts proposée par la Communauté de communes du Montmorillonnais.

#### **CONVENTION POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES ET D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR LA ZAE DES CHAMPS DU CHAIL**

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2006, la commune de MILLAC a transféré la compétence développement économique à la CCM qui est donc chargée d'assurer l'aménagement, entretien et gestions des zones d'activité.

Toutefois, la CCM ne dispose pas des compétences nécessaires à la gestion et à l'entretien des réseaux d'eaux pluviales et d'éclairage public.

C'est pourquoi, il est nécessaire de rédiger une convention d'une durée initiale de 3 ans renouvelable par tacite reconduction entre la CCM et la commune de MILLAC, afin que la commune de MILLAC assure la gestion et l'entretien des réseaux d'eaux pluviales et d'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accepter les termes de la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

#### **AMENAGEMENT DE LA RUE DES VILLARDS ET DE LA RUE DE LA PRADELLE**

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les conduites d'eau potable vont être changées dans la rue des Villards et la rue de la Pradelle par le Syndicat Eaux de Vienne et que dans la continuité de l'aménagement du bourg de Millac, il a été prévu au budget l'aménagement de ces deux rues.

Madame le Maire présente le chiffrage du SIMER après la prise en compte des observations faites lors de la réunion précédente.

Le Montant des travaux s'élèvent à

- 87 249.05 € H.T. soit 104 698.86 € TTC pour la rue des Villards
- 57 603.00 € H.T. soit 69 123.60 € TTC pour la rue de la Pradelle

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte les devis estimatifs du SIMER pour un montant total H.T. de 144 822.05 € soit 173 822.46 € T.T.C, autorise Madame le Maire a signé le devis, la convention de travaux n° 2016-18/TP et sollicité une subvention auprès de la Communauté de Communes du Montmorillonais dans le cadre de l'aménagement de bourg.

### **APPROBATION DU PROJET DE PÉRIMÈTRE DU NOUVEL ÉTABLISSEMENT PUBLIC À FISCALITÉ PROPRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SDCI DE LA VIENNE**

Le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Mme La Préfète du 13 juin 2016, portant projet de périmètre du nouvel établissement public à fiscalité propre qui compte 55 communes.

Le conseil municipal est sollicité afin de valider ce projet de périmètre avant le 1<sup>er</sup> aout 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le projet de périmètre du nouvel établissement à fiscalité propre pour la mise en œuvre du SDCI de la Vienne.

### **VENTE ORDINATEUR PORTABLE ASUS PRO79IJ-TY066X**

Le conseil municipal a décidé de vendre 130 €, l'ordinateur portable ASUS PRO79IJ – TY066X acquis le 4/12/2009.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Le conseil municipal donne son accord pour :
  - Le devis de M. PROT Frédéric de 900 € TTC pour la réalisation d'un vestiaire femme aux ateliers municipaux
  - Le devis de SARL THROMAS de 710.47 € TTC pour diverses réparations au commerce et au logement
  - Le devis de CMDM de 1 150.80 € TTC pour le déplacement de la cuisinière du commerce sous réserve de l'accord du service d'hygiène
- L'association ARCHIPEL INTERNATIONAL ne souhaite pas renouveler le contrat de location de la base de Jousseau, par contre l'association Vacances Energie souhaite louer l'atelier ainsi que le bâtiment D pour un loyer annuel de 1000 € TTC. Le Conseil municipal ne souhaite pas se prononcer pour le moment et réfléchit à une autre éventualité.
- Le Conseil municipal donne son accord pour la mise à disposition gracieuse au Comité des fêtes de l'ancienne grande classe, du préau ainsi que la cour qui en assurera l'entretien.
- Aurélie ROUFFY souhaite l'installation d'un miroir face à la sortie du lotissement de la Bouillère et une benne à ordures supplémentaire.
- Une étude de prix sera demandée pour la rénovation d'un terrain de tennis.
- Un contact sera pris auprès du SIMER pour la réorganisation de la collecte des ordures ménagères rue des Villards et rue de la Pradelle pendant toute la durée des travaux et après – plus de collecte en porte à porte mais en point de collecte.

- Le Conseil municipal décide le maintien de l'application de désherbage chimique dans le cimetière – action acceptée malgré l'adhésion à la charte « terre saine »- dans l'attente d'une solution alternative.
- Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 12 septembre à 20 heures.